



FONDS DE COHERENCE POUR LA STABILISATION

APPEL A PROPOSITION n°02/2020

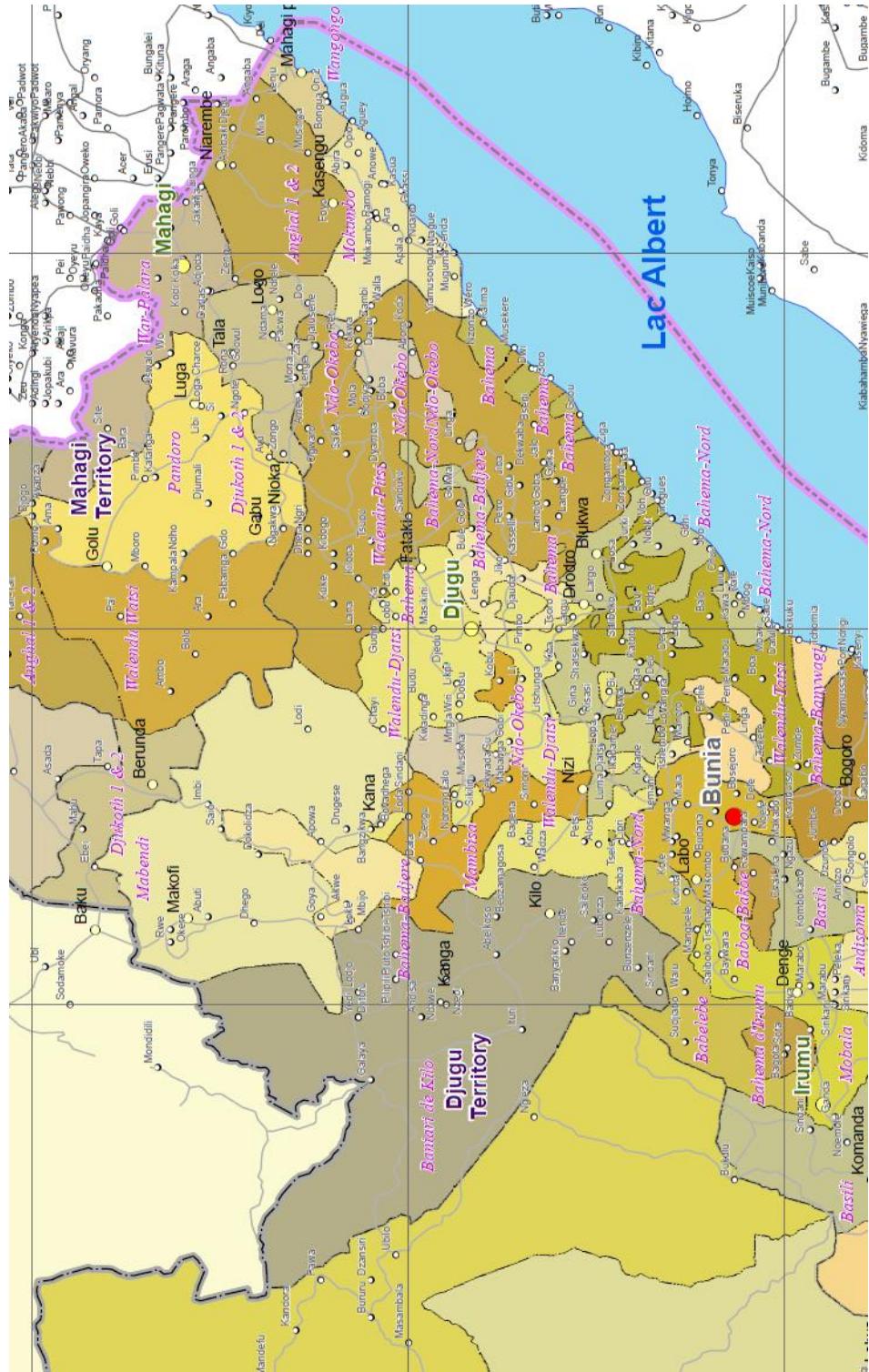
**Mise en œuvre de la Stratégie Provinciale de Stabilisation
et de son Plan d’Actions dans la zone prioritaire
« Irumu-Djugu », Ituri**

***Piliers « Restauration de l’Autorité de l’Etat », « Sécurité »
et « Femme, Paix et Sécurité » en Territoire de Djugu***

Date limite de soumission : 18 mai 2020

Table des Matières

1. SECTION I - CONDITIONS SPECIFIQUES	2
1.1.OBJECTIF.....	2
1.2.CONTEXTE.....	3
1.3.ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES	4
1.3.1. OBJECTIFS DU PROJET	4
1.3.2. COORDINATION.....	9
1.3.3. ENGAGEMENT POLITIQUE ET MOBILISATION DES ACTEURS	11
1.3.4. RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA SOCIETE.....	11
1.3.5. COLLABORATION ET ANCORAGE INSTITUTIONNEL	11
1.3.6. BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE	11
1.4.BUDGET.....	11
1.5.DUREE DU PROJET	12
1.6.COUVERTURE GEOGRAPHIQUE.....	12
2. SECTION II - CONDITIONS GENERALES	13
2.1 Éligibilité des soumissionnaires	13
2.2 Eligibilité des coûts	14
3. SECTION III – CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS	14
3.1 Contenu et constitution des dossiers.....	14
3.2 Modalités de dépôt des dossiers	15
4. SECTION IV – CRITERES ET PROCESSUS DE SELECTION.....	15
5. SECTION V – ANNEXES	17
Annexe 1 - Fiche de renseignements relative au soumissionnaire	17
Annexe 2 – Fiche de renseignements relative au(x) partenaire(s) du projet	17
Annexe 3 – Stratégie Provinciale de Stabilisation de Ituri/ex Province Orientale et Plan d’Action Provincial de Stabilisation (SPS/PAPS)	18



1. SECTION I - CONDITIONS SPECIFIQUES

1.1. OBJECTIF

Le présent Appel à Proposition (AAP) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Provinciale de Stabilisation de l'Ituri, de son Plan d’Action Provincial de Stabilisation (SPS/PAPS) et du programme de stabilisation de la zone prioritaire développé, à partir du SPS/PAPS, par le Secrétariat Technique du Fond de Cohérence pour la Stabilisation (FCS). Il cible la zone prioritaire (ZP) « Irumu-Djugu », en particulier la sous-zone Djugu (couvrant l’ensemble du territoire de Djugu).

L’ISSSS est conçue pour soutenir la mise en œuvre du Plan de stabilisation et de reconstruction (STAREC) de la RDC et vise à fournir des dividendes tangibles de paix et à renforcer l’engagement politique en appui au processus de stabilisation. Dans le but de rendre l’ISSSS opérationnel, des interventions prioritaires sont planifiées et coordonnées par le Secrétariat Technique de l’ISSSS, composé de l’Unité d’Appui à la Stabilisation (UAS) de la MONUSCO et du STAREC. L’ISSSS définit la stabilisation comme « *un processus intégré, holistique, mais aussi ciblé permettant à l’Etat et à la société de construire une responsabilité mutuelle et une capacité à résoudre et freiner les moteurs directs d’un conflit, créant ainsi les conditions d’une meilleure gouvernance et d’un développement sur le long terme* ». Elle vise à résoudre les dynamiques propres au conflit à l’Est du Congo, qui sont une imbrication de dilemmes de sécurité, de mobilisation autour du territoire et de l’identité, de l’exploitation des ressources naturelles ainsi que de dynamiques régionales.

Ce financement a été approuvé par le Conseil d’Administration National du Fonds de Cohérence pour la Stabilisation, en février 2020. De manière globale, le présent appel s’inscrit dans le cadre de deux piliers programmatiques de l’ISSSS, à savoir le pilier 3. Restauration de l’Autorité de l’Etat, le pilier 2. Sécurité, et le pilier 5. Femme, Paix et Sécurité, autour desquels devra être structuré le cadre logique de l’intervention mise en œuvre dans le cadre du présent AAP.

Objectif Global : L’Etat est reconnu par les populations comme le principal fournisseur redéuable et transparent des services à la population, favorable à la paix et à la stabilité.

Objectif spécifique 1 : La performance et la qualité de services de l’administration judiciaire sont améliorées, permettant une justice équitable et accessible pour toute la population.

Objectif spécifique 2 : La performance et la qualité de services des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) sont améliorées, permettant la fourniture de services transparents, équitables et accessibles à tous les citoyens.

Objectif spécifique 3 : La performance et la qualité de services de sécurité (PNC et FARDC) sont améliorées, permettant la fourniture de services transparents, équitables et accessibles à tous les citoyens (femmes, jeunes femmes, hommes, jeunes hommes, enfants, groupes marginalisés et groupes à risque).

Objectif spécifique 4 : Les femmes influencent, et participent à, toutes les étapes des processus de stabilisation et de consolidation de la paix, et sont reconnues comme actrices de changement social.

Les Partenaires Techniques et Financiers qui appuient l’ISSSS – sous la patronage du Gouvernement Congolais et avec le concours de l’UAS/MONUSCO et du Programme National de Stabilisation et de Reconstruction (STAREC) – proposent de financer des agences, programmes et fonds du Système des Nations Unies (SNU) ainsi que des Organisations non-gouvernementales nationales et internationales pour la mise en œuvre d’interventions s’inscrivant dans les objectifs spécifiques listés ci-dessus. L’enveloppe globale disponible est de **2.300.000US\$ pour une durée de 24 mois** de mise en œuvre effective.

Les appels à proposition doivent être déposées **au plus tard le 18 mai 2020**. Leur contenu et les modalités de dépôt sont présentés/détaillés dans la section 4.

1.2. CONTEXTE

À partir de la fin de 2017, et plus particulièrement au cours des premiers mois de 2018, la situation en matière de sécurité dans le territoire de Djugu et ses environs s'est considérablement détériorée et une série d'attaques violentes et d'incendies de villages ont bouleversé le territoire. Déclenché après la mort d'un prêtre catholique intervenue dans des conditions obscures en 2017, une grande partie de la violence, touchant en particulier les communautés Hema et Lendu, a été le fait par des jeunes combattants appartenant à un mouvement armé connu sous le nom de Coopérative pour le développement au Congo (CODECO), une coopérative agro-religieuse fondé en 1978. La violence s'est produite dans le contexte d'un processus de paix et de réconciliation encore incomplet en ce qui concerne la guerre de 1999-2004, ainsi qu'en lien avec des griefs continus fondés sur des tensions et des manipulations de l'accès à la terre et de l'identité foncière.

Les tensions sur la terre, l'identité et la politique locale ont été constantes dans de nombreuses régions de l'Ituri pendant des décennies, mais elles ont attiré de plus en plus l'attention dans le contexte des grandes guerres régionales de la fin des années 1990. Les deux axes principaux de mobilisation armée ont prospéré selon des lignes ethniques. Alors que la plupart des participants Lendu ont été recrutés dans les rébellions du FNI et du FRPI, les Hema se sont retrouvés dans des milices appelées Union des patriotes congolais (UPC) et Parti pour l'unité et la sauvegarde de l'intégrité du Congo (PUSIC). L'enchevêtrement de la politique de pouvoir régionale et des conflits locaux a également déclenché plusieurs alliances croisées de courte durée, notamment lorsque le Rassemblement congolais pour la démocratie-Kisangani/Mouvement de libération (RCD-K/ML) s'est séparé du RCD et a commencé à opérer en Ituri. Depuis 2004, et à la suite d'une série d'accords de paix à différents niveaux (national, régional) ainsi que d'une présence accrue de l'ONU, la violence a diminué en Ituri et un important programme de démobilisation a été lancé. Alors que le programme DDR a démantelé avec succès la plupart des groupes armés (y compris l'UPC, le FNI, le FAPC et le PUSIC), le FRPI n'a que partiellement démobilisé (un effort significatif piloté par le STAREC/ISSSS est actuellement en cours avec la signature d'un Accord de Paix entre la RFPI et le Gouvernement de la République, le 28 février 2020). Cependant, il semble que la FRPI n'ait actuellement pas des liens avec les violences commises à partir de 2018 à Djugu.

Dans le même temps, toute une série de problèmes structurels plus profonds ne sont toujours pas résolus, en particulier les dysfonctionnements de la gouvernance foncière (enclavement, concessions) et de la justice, ainsi que la dualité d'une gouvernance coutumière et étatique concurrente.

La plupart des conflits dans la province d'Ituri se reposent sur la **manipulation politique de l'appartenance identitaire et ethnique**. S'il est bien connu que les communautés Banyali et Bambuti vivaient dans l'Ituri contemporain, les migrations successives à partir du XVII^e siècle ont amené Lendu et Hema à partir de ce qui est aujourd'hui le Sud-Soudan et l'Ouganda. Bien que le conflit soit complexe et à plusieurs niveaux dans la région, des clivages ethniques entre les Lendu et les Hema sont régulièrement apparus - les deux se considérant comme autochtones. L'accaparement des terres coloniales, l'expropriation et la redistribution malavisée de l'accès et des biens ont contribué à priver de leurs droits une grande partie de la population. L'identité ethnique s'est de plus en plus superposée à l'appartenance à une classe socio-économique spécifique. Les politiques administratives ont également conduit à des déséquilibres dans la gouvernance locale, les Hema ayant des *chefferies*, tandis que les entités Lendu sont des secteurs, leur privant d'un contrôle garanti sur les exécutifs locaux. La dynamique de tensions inter-ethniques a continué d'être mobilisée par le biais de griefs historiques et de manipulations politiques, et peut être considérée comme cause et conséquence de violence.

Un autre aspect important est la répartition des **terres et des ressources**. La politique coloniale - fondée sur les prémisses de l'extraction et de la domination - a manipulé la gouvernance locale et remodelé les frontières de l'appartenance communautaire et de la domination sociale. Dans le cas de Djugu cela s'est traduit non seulement

par une hiérarchie artificielle des entités Hema comme les *chefferies* et les entités Lendu comme *secteurs*, mais aussi par la création des enclaves, poches territoriales appartenant à une entité, mais entièrement entourées (et donc de facto gouvernées) par une autre. Dans les enclaves les habitants ne dépendent pas de leur administration nominale, mais sont soumis à l'entité qui les entoure. Le territoire de Djugu compte également plus de 400 concessions, dont un grand nombre n'est pas exploité et se trouve dans une situation juridique floue, exerçant une grande pression sur la terre, ce qui exacerbe encore davantage les griefs historiques et les risques de tension sociale.

Existant en tant que province seulement depuis 2016, l'Ituri, y compris le territoire de Djugu, combine la **faiblesse bureaucratique et institutionnelle** d'une entité administrative nouvellement (ré)établie et les grands défis de la gouvernance de la RDC. De plus, des caractéristiques spécifiques induites par les conflits, telles que l'augmentation des barrières routières illégales et des arrestations arbitraires, ont encore réduit la confiance de la population dans les institutions pendant la crise actuelle. Parmi les institutions les moins dignes de confiance à Djugu figurent le secteur de la justice et les services de sécurité. Le secteur de la justice de l'Ituri est particulièrement faible et il n'existe que peu de tribunaux à Bunia et dans les autres grandes agglomérations. Le Tribunal de Paix de Mungwala est le seul tribunal fonctionnel en territoire de Djugu, malgré sa position géographique décentrée.

Une quatrième dimension concerne le non-aboutissement du processus **de paix et des programmes de démobilisation**. L'absence de processus de réconciliation effective au lendemain des conflits de l'Ituri fait que les communautés n'ont pu surmonter leurs ressentiments et faire le deuil du passé. La méfiance entre groupes ethniques est restée profonde ainsi que l'ont démontré les derniers dialogues communautaires. Les populations coexistent sans que les victimes n'aient eu droit à une recherche commune de la vérité et de pardon pour sortir des discours antagonistes. Pour certains, les processus de réintégration des anciens combattants avaient été rapides et mal suivis dans la durée. Les anciens combattants sont fréquemment sous l'emprise de drogues et au chômage. Ils constituent par conséquent des cibles faciles à mobiliser aussi bien que des boucs émissaires pour les tensions à caractère ethnique.

En conclusion, la crise actuelle n'est pas uniquement l'héritage des conflits armés antérieurs qu'a connus l'Ituri, mais certains des paradigmes dominants et de la rhétorique issues d'une perspective historique restent pertinents pour comprendre Djugu en 2020 - les conflits ethniques se jouent avant tout autour de la question de la terre et du territoire, ainsi que du pouvoir politique local associé. Plus précisément, cela concerne la manière dont le « caractère ethnique » de la violence sous-tend la rhétorique du conflit, tandis que les logiques politiques plus complexes tendent à être minimisées à la fois par les répondants et par les initiatives de consolidation de la paix et les analyses politiques plus générales

1.3. ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES

1.3.1. OBJECTIFS DU PROJET

Il appartiendra aux organisations soumissionnaires de développer leurs propres stratégies d'intervention et de les justifier au regard du contexte, des dynamiques de conflit présentes dans la zone prioritaire et d'une analyse de l'enjeu sectoriel ciblé par l'AAP. Des orientations stratégiques et opérationnelles sont présentées ci-dessous, à titre indicatif.

Il est attendu des organisations soumissionnaires qu'elles présentent une analyse systémique des conflits et de leurs dynamiques dans la zone prioritaire (y compris les besoins spécifiques de genre à adresser par l'intervention) ciblée par le présent AAP. Partant de l'analyse des conflits, les organisations développeront de manière précise et détaillée leur stratégie d'intervention globale et articulent leurs approches pour chacun des objectifs spécifiques sur lesquels elles se positionnent. Les organisations doivent démontrer comment leur stratégie d'intervention globale s'inscrit dans la Stratégie ISSSS et son Plan d'Action Provincial, articuler une stratégie d'intervention qui réponde aux dynamiques de conflit et enjeux de stabilisation clés identifiés dans

l’analyse des dynamiques de conflit, et proposer une approche d’opérationnalisation cohérente et coordonnée pour chacun des objectifs.

La stratégie d’intervention des soumissionnaires doit contribuer à, et s’aligner sur, les initiatives et Programmes de Reconstruction et de Stabilisation du Gouvernement provincial de l’Ituri se trouvant actuellement en phase d’élaboration. L’approche d’engagement et coordination pour la collaboration et avec des autorités étatiques des soumissionnaires constitue un élément clés dans l’évaluation des dossiers. Les soumissionnaires doivent également proposer des approches de mobilisation et implication communautaire qui dépassent le simple engagement des communautés.

De plus, les soumissionnaires doivent articuler une stratégique cohérente établissant les liens entre les deux piliers ISSSS visés par ce projet en créant des synergies entre les objectifs spécifiques visés. Cela concerne spécifiquement le ciblage et cohérence géographique des interventions de la Restauration de l’Autorité de l’Etat, ainsi que des liens sectoriels (justice, foncière, sécurité et gouvernance des ETDs), assurant un équilibre entre la portée géographique et l’impact et la durabilité des interventions.

Pilier ISSSS 3 : Restauration de l’Autorité de l’Etat

Les activités relatives à la Restauration de l’Autorité de l’Etat dans le territoire de Djugu, devront viser (i) l’amélioration de la performance et de la qualité de services de la justice, des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) et de la police y compris l’administration du Territoire, ainsi que (ii) le rapprochement entre les institutions administratives susmentionnées et les communautés locales en termes d’accès et de collaboration. Les interventions dans le cadre de ce pilier visent dans leur globalité la reconnaissance de l’Etat par des populations comme le principal fournisseur de services, favorable à la paix et à la stabilité.

Dans le Territoire de Djugu, l’Etat fait face à un manque criant de matériels, d’infrastructures et de ressources humaines qualifiées qui compliquent la mise en œuvre des responsabilités étatiques et des services régaliens. Les liens entre l’Etat et ses administrés sont particulièrement distendus. Le paysage institutionnel est caractérisé par une forte fragmentation générée par un système de gestion du pouvoir et d’accès aux ressources (politiques, économiques et sociales) organisé autour de réseaux de loyautés qui souvent prennent la forme de loyautés ethniques, rendant difficile un fonctionnement équitable. Cette inégalité et fragmentation du pouvoir est une des causes principales de l’émergence et la perpétuation des conflits à Djugu. Dans ce contexte, les populations sont soumises à une grande insécurité et inefficacité institutionnelles qui ont notamment favorisé le recours à des stratégies communautaires de protection et de défense de leurs intérêts, notamment sous la forme des groupes armés.

Les interventions et activités relatives à la Restauration de l’Autorité de l’Etat doivent à la fois proposer un renforcement des capacités techniques et opérationnelles, ainsi qu’une amélioration de la qualité de ces services en adressant les racines politiques de leur disfonctionnement. Un enjeu important sous tous les objectifs susmentionnés est par conséquent l’engagement et la responsabilisation des autorités étatiques et politiques dans le renforcement de services d’administration publique performants, équitables et accessibles.

Objectif spécifique 1 : La performance et la qualité de services de l’administration judiciaire sont améliorées, permettant une justice équitable et accessible pour toute la population (femmes, jeunes femmes, hommes, jeunes hommes, groupes marginalisés et les groupes vulnérables).

Remarques préliminaires :

Le contexte qui prévaut à Djugu met en exergue des atteintes massives aux droits de l’homme, des atteintes à la propriété à l’instar des biens mobiliers et immobiliers. La localisation géographique à Mongbwalu du Tribunal de Paix compétent pour le Territoire de Djugu ne permet pas à la majorité des justiciables de Djugu d’avoir accès

à la justice. Cet état de fait favorise l’impunité des auteurs de violences perpétrées à l’endroit des personnes et de leurs biens. Malgré les efforts continus d’enquêtes menées par des magistrats publics, la justice militaire, la police et les services de renseignement, très peu d’auteurs des violations des droits de l’homme sont effectivement jugés. Bien qu’il arrive parfois que des affaires aboutissent devant les tribunaux, cela reste exceptionnel. Plus souvent, comme par exemple en cas d’occupation illégale de concessions, de dépossession, d’expropriation, etc. et d’autres, il n’y a pas de suivi ou - au mieux - un procès pour le plus offrant. Les tribunaux coutumiers sont en grande partie dissous. La faiblesse des capacités institutionnelles de la justice et l’ignorance de certaines communautés de leurs droits constituent par ailleurs une entrave au fonctionnement optimal de la justice. La revitalisation des anciens tribunaux et la création de nouveaux tribunaux sont essentielles pour faire face à la crise. Pourtant, cela va au-delà des appuis techniques en forme des formations et infrastructures. Il est crucial d’assurer que les institutions de justice demeurent opérationnelles et capables d’assurer une juridiction impartiale et équitable.

Orientations dans le cadre de l’objectif spécifique 1 :

- Dans le cadre de cet objectif, les interventions doivent viser le renforcement de l’accès des victimes à la justice. Ce qui implique le rapprochement de la Justice vers les communautés de Djugu, avec comme possibilité la construction et l’équipement d’un TRIPAIX à Djugu centre, y compris le parquet y relatif, la facilitation du déploiement et de la mobilité du personnel judiciaire.
- Ce rapprochement implique en outre la mise en œuvre d’une justice de proximité à travers l’organisation d’audiences foraines dans les localités éloignées et difficiles d'accès, afin de lutter contre l’impunité, ainsi que la communication sur les résultats des procès judiciaires.
- Tout rapprochement de la justice doit être accompagné d’un engagement politique avec les autorités provinciales et nationales compétentes pour l'affectation, le déploiement et la prise en charge du personnel judiciaire. Il est impératif que les services étatiques soient impliqués et rendus responsables dans les activités de renforcement des services de l’administration judiciaire. Les soumissionnaires seront évalués sur leur approche et capacité d’engagement des parties prenantes congolaises.
- L'évaluation et le renforcement des capacités du personnel judiciaire (magistrats, greffiers, secrétaires de parquet, etc.) devant être déployés au TRIPAIX de Djugu, y compris les agents pénitentiaires et officiers de police judiciaire, sous la supervision du Tribunal de Grande Instance de Bunia, avec la collaboration des Sections de Justice Correctionnelle et Droits de l'homme de la MONUSCO.
- Renforcement et amélioration de la redevabilité des acteurs judiciaires à travers la réalisation de missions d’inspection internes et externes au sein des juridictions, des parquets et des institutions pénitentiaires.
- Assurer la formation, la sensibilisation et l’information des chefs coutumiers de Djugu, les associations féminines et de jeunes sur les procédures judiciaires, le droit coutumier, le droit écrit, le fonctionnement des cours et tribunaux, etc.
- L’assistance judiciaire et l’accompagnement juridique des groupes vulnérables (femmes, enfants, victimes de violences sexuelles et de sérieuses violations des droits humains) ainsi que la protection des victimes, y compris les survivantes de violence sexuelle et les témoins sont assurés avant, pendant et après le procès.
- Établir une plateforme de collaboration entre le personnel judiciaire et les communautés locales, de conseil aux populations locales, afin de faciliter leur accès à la justice et de dénoncer les auteurs d’atteintes aux droits de l’homme.

Objectif spécifique 2 : La performance et la qualité de services des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) sont améliorées, permettant la fourniture de services transparents, équitables et accessibles à tous les citoyens (femmes, jeunes femmes, hommes, jeunes hommes, enfants, groupes marginalisés et groupes à risque).

Remarques préliminaires :

La faiblesse des capacités institutionnelles et des performances des entités territoriales décentralisées (ETDs) entrave sérieusement l'accès des communautés et des populations locales à des services de qualité. En complément aux interventions de Dialogue Démocratique (couvertes principalement dans le cadre d'un projet séparé), des actions ciblées sont nécessaires en vue d'améliorer les performances et la qualité de services des ETDs, afin d'exercer avec efficacité les missions à elles dévolues. En outre, la participation de l'État et de ses services dans la conception et la mise en œuvre des interventions de stabilisation est essentielle. Par conséquent, les organisations soumissionnaires seront évaluées au regard de leurs stratégies, de leur engagement et du renforcement de capacités des autorités responsables des ETDs à différents niveaux (groupement, chefferie, territoire). Bien plus, l'implication active de la société civile dans la compréhension des missions régaliennes des ETDs et dans la responsabilité citoyenne est fondamentale.

Orientations dans le cadre de l'objectif spécifique 2 :

- Le renforcement des compétences ETDs vise à assurer un fonctionnement optimal de celles-ci, ce implique la redevabilité des autorités locales, les garanties d'efficacité, d'efficience, de bonne gouvernance et de reddition de comptes, avec en prime une gestion participative des citoyens. Ces enjeux fondamentaux doivent être pris en compte par les soumissionnaires. Il en va de même du renforcement de capacités des agents de l'État dans la fourniture de services clefs, en gestion administrative et en gouvernance participative.
- En outre, le renforcement de capacités des membres de la société civile, en particulier les organisations de femmes et de jeunes, en matière de bonne gouvernance, de décentralisation, de droits et devoirs des ETDs, y compris des citoyens envers l'État, etc. devra être pris en compte par les soumissionnaires.
- Bien plus, l'amélioration de la confiance entre la population et les services étatiques sont un résultat visé par l'intervention de stabilisation. Elle découlera forcément de la performance, de la qualité de services rendus, de la célérité dans le traitement des dossiers, du rapprochement entre l'Administration et les administrées en termes d'accessibilité (géographique, physique et économique/des coûts abordables).
- L'élaboration et la validation des Plans locaux de développement dans une démarche inclusive, qui identifient des problèmes au niveau local et apportent des réponses aux enjeux de gouvernance. Qui plus est, la mise en place des mécanismes de concertation entre ETDs, autorités provinciales et la population locale permettra de renforcer la collaboration et le dialogue entre celles-ci.

Pilier ISSSS 2 : Sécurité

Objectif spécifique 3 : La performance et la qualité de services de sécurité (PNC et FARDC) sont améliorées, permettant la fourniture de services transparents, équitables et accessibles à tous les citoyens (femmes, jeunes femmes, hommes, jeunes hommes, enfants, groupes marginalisés et groupes à risque).

Remarques préliminaires :

Le manque de confiance entre les populations civiles (notamment Lendu) et les forces de sécurité est l'un des facteurs majeurs de complication de la situation sécuritaire à Djugu. En effet, plusieurs allégations sur des exactions présumées commises par les FARDC/PNC (arrestations arbitraires, détentions illégales, extorsion, tortures et exécutions sommaires) sont constamment rapportées. En revanche, certains responsables civils et militaires font état de la présomption de complicité entre les communautés Lendu et les bandes armées, ce qui crée un climat de méfiance réciproque. À cela s'ajoutent les tracasseries routières des services de sécurité et des hommes armés non autrement identifiés sur tous les axes de Djugu, et la faiblesse des capacités institutionnelles des services de défense et de sécurité (FARDC, PNC et autres) qui entrave la prévention des violences au niveau local.

L’élaboration de solutions aux enjeux fonciers (plans locaux de sécurité, plans de protection etc.) sans un accompagnement de leur mise en œuvre n’est pas satisfaisante.

Orientations dans le cadre de l’objectif spécifique 3 :

- Les interventions doivent viser l’amélioration du rapprochement et de la collaboration entre d’une part, les femmes, filles, garçons et hommes membres des différentes communautés, et d’autre part, les forces de sécurité (FARDC/PNC). Dans cette optique, les initiatives de concertation et de dialogue entre les autorités des services de sécurité et la population locale doivent être mises en place.
 - Le *premier niveau* vise le renforcement de la collaboration entre populations, leaders communautaires, autorités administratives et coutumières et PNC dans l’analyse du contexte et des risques sécuritaires et de protection et l’élaboration et la mise en œuvre de plans d’actions susceptibles de réduire les risques/menaces identifiés conjointement.
 - Le *deuxième niveau* concerne 1) le relais de ces plans d’actions locaux vers les autorités territoriales et provinciales ainsi que vers le commandement de la PNC et 2) la prise d’engagements par ces autorités (sur base des recommandations issues des analyses initiales) et leur suivi.
 - Le *troisième niveau* peut être conditionné au suivi et au respect de ces engagements. Il considère l’organisation d’appuis techniques et matériels complémentaires permettant la mise en application des plans d’actions, en réponse aux besoins et aux risques identifiés dans les analyses initiales.
- Aussi les interventions des soumissionnaires doivent-elles contribuer à l’amélioration de la qualité de services et au renforcement des capacités du personnel responsable de la sécurité, afin de permettre à ceux-ci de répondre efficacement aux besoins de protection exprimés par les communautés locales. Par conséquent le renforcement de capacités doit accroître la redevabilité en matière de protection des civils, et contribuer à l’amélioration du comportement de certains membres des services de sécurité (FARDC/PNC).
- Si les soumissionnaires proposent des interventions axées sur la formation et le déploiement de la PNC, y compris l’infrastructure et les moyens de mobilité, tout intervention technique doit être accompagnée d’un engagement politique avec des autorités provinciales et nationales compétentes pour l’affectation, le déploiement et la prise en charge récurrente du personnel sécuritaire, y compris leur mécanisation dans le cas de nouvelles unités. Il est impératif que les services étatiques soient impliqués et responsabilisés dans les activités de renforcement des services de sécurité. Les soumissionnaires seront évalués sur leur approche et capacité d’engagement des parties prenantes congolaises.
- Améliorer l’accès des communautés locales aux services de sécurité et soutenir la mise en œuvre par ceux-ci d’une stratégie de protection de proximité axée sur les « **3P** » et les « **3R** » :
 - a) Les « **3P** » : **Proximité**, vivre avec la communauté locale, tout en étant disponible pour elle, **Partenariat** entre les services de sécurité et la population locale en termes de collaboration, de communication et d’information. **Prévention** de l’insécurité.
 - b) Les « **3R** » : **Résolution** des problèmes des communautés locales, **Redevabilité**, **Respect** des droits de l’Homme.

Pilier ISSSS 5 : Femmes, Paix et Sécurité

Objectif spécifique 4 : Les femmes influencent, et participent à, toutes les étapes des processus de stabilisation et de consolidation de la paix, et sont reconnues comme actrices de changement social.

Remarques préliminaires :

Le genre est un concept transversal dans toute intervention de stabilisation. Par conséquent, les soumissionnaires doivent assurer une transversalité, une coordination des interventions, et une intégration stratégique en matière

de genre avec les autres objectifs spécifiques du présent AAP (ici en particulier les trois autres OS relatifs au piliers 3. RAE et 2. Sécurité de l’ISSSS). Les interventions doivent faciliter la promotion de la représentativité et partant de la participation des femmes et des jeunes dans la réalisation de chaque objectif spécifique du projet. Il est essentiel de veiller à la désagrégation systématique des données de bénéficiaires par sexe et par âge en fonction de chaque objectif spécifique du projet lors de la mise en œuvre des activités, y compris pour la budgétisation sensible au genre.

Orientations spécifiques :

Les interventions dans le cadre de cet objectif spécifique doivent contribuer à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l’ONU. Elles doivent promouvoir la participation active, tant qualitative que quantitative dans la prévention des conflits, et dans le processus de prise de décisions en matière de transformation des conflits, de maintien de la paix et de la stabilité. Spécifiquement, les interventions doivent promouvoir la participation des femmes, pour les interventions de renforcement de la gouvernance sécuritaire et de la restauration de l’autorité de l’état, tels que visés par les objectifs du présent AAP, notamment :

- L'accès équilibré des hommes et des femmes aux différents mécanismes de consultation et de décision du projet, ainsi que l'adoption de mécanismes et stratégies permettant de promouvoir la prise de parole des femmes, devront faire l'objet d'une attention prioritaire.
- L'amélioration de l'accès aux services d'assistance multisectorielle et judiciaire pour les survivants de VSBG. La réduction de la prévalence des normes, pratiques patriarcales et sexistes.
- Les organisations paysannes féminines participent et contribuent à la gestion de la terre (à travers les mécanismes de sécurisation des droits fonciers, les mécanismes alternatifs de prévention et de résolution des conflits fonciers, les mécanismes de planification foncière, les mécanismes de médiation, etc.).
- Les organisations de femmes et de jeunes, participent et contribuent aux mécanismes locaux (y compris les comités locaux de sécurité, en lien avec le Pilier 2) à l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre (reddition de compte) de plans locaux de développement (ainsi qu'aux plans locaux de sécurité, en lien avec le Pilier 2) et aux budgets sensibles au genre et qui prennent en compte les questions de jeunes.
- L'élaboration participative, la validation et la mise en œuvre des Plans locaux de sécurité sensibles aux besoins spécifiques des femmes et des hommes, y compris leur implication active dans l'élaboration, la validation et la mise en œuvre de ceux-ci
- Par ailleurs, les soumissionnaires sont appelés à mettre un accent sur le renforcement de capacités des femmes dans la pérennisation de la paix. Aussi les capacités des femmes et des organisations féminines doivent-elle être renforcées sur le leadership féminin et sur le plaidoyer.
- Les interventions doivent promouvoir une sensibilité accrue des femmes, des organisations des femmes, des hommes et des autorités locales sur des normes sociales et les rôles de genre positifs. Dans la même optique, des forums/espaces de discussions autour des normes et rôles de genre devront être mis en place, dynamisés et organisés dans les communautés.

1.3.2. COORDINATION

Les organisations devront démontrer une connaissance précise des interventions récentes, en cours ou planifiées dans la zone, dans les domaines d'intervention ciblés par cet AAP. Leurs propositions seront évaluées en tenant compte de leur potentiel en matière de coordination, de leur complémentarité et de leur capacité à capitaliser sur ces interventions récentes, en cours ou planifiées. Il existe un certain nombre de programmes alignés à la stratégie ISSSS avec des activités complémentaires et avec la même période de mise en oeuvre. Les soumissionnaires sont invités à proposer une stratégie de coordination qui corresponde aux objectifs de la stratégie ISSSS.

En particulier, les soumissionnaires garderont à l'esprit que leur soumission doit prendre en compte l'existence de projets de stabilisation parallèles couvrant le Territoire de Djugu, ayant fait l'objet d'appels à projets différents, sur les questions de 1) Dialogue démocratique (projet en cours de démarrage) et 2) Retour, Réintégration et

Relance socio-économique (appel à projet lancé en même temps que celui-ci, avec lesquels il sera demandé d'assurer une intégration programmatique et une coordination opérationnelle étroites.

Tableau 1 : Projets financés par le Fonds de cohérence de la Stabilisation

Projet Dialogue Démocratique	Ce projet d'une durée de 12 mois et budget de 1.000.000 US\$ sera mise en œuvre par un consortium mené par l'ONG Search for Common Ground, avec comme résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Résultat 1 : Les communautés ainsi que les autorités locales, territoriales, provinciales et nationales sont engagées et mènent des initiatives concrètes visant à transformer les conflits touchant le territoire de Djugu dans une manière pacifique et constructive ; - Résultat 2 : Les communautés ont accès à des sources d'information vérifiées et sensibles au conflit.
Projet Restauration de l'autorité de l'état, Femmes, Paix et Sécurité	Le projet concerné par le présent Appel à Proposition.
Projet Retour, Réintégration et Relance Socioéconomique	Ce projet d'une durée de 24 mois, d'un budget indicatif de 2.8m USD, et dont le processus d'Appel à Proposition se trouve actuellement en cours, cible prioritairement la relance économique qui vise à la fois à la réintégration sociale et économiques des groupes à risque dans les communautés, et le renforcement du rôle des femmes.

Par ailleurs, parmi d'autres projets pertinents dans la zone de mise en œuvre, il est demandé aux soumissionnaires d'établir des complémentarités avec les projets suivants, de tenir compte des leçons apprises de leur mise en œuvre et de s'appuyer sur leurs acquis :

Tableau 2 : Projets alignés

CISPE II	<u>Consortium</u> : IOM (lead), CORDAID, VNG International <u>Objectif général</u> : Amélioration de la sécurité, la stabilisation générale et la cohésion sociale dans les zones d'interventions. <u>Focus/Volets</u> : Enjeux de sécurité locale ; dialogue et résolution de conflit ; et implication communautaire. <u>Zone prioritaire</u> : Ituri : Zone Irumu-Ariwara Nord-Kivu : Zone Kitshanga, Masisi, Volcans
Fonds de consolidation de la Paix III (Banque Allemande de Développement)	<u>Partenaire de mise en œuvre</u> : à définir <u>Objectif général</u> : contribuer à la stabilisation à l'Est du pays par des investissements ciblés, intégrateurs et en lien avec la résolution des conflits locaux et contribuer à la réduction de la pauvreté. <u>Focus/Volets</u> : (a) Reconstruction d'infrastructures économiques ; (b) reconstruction et équipement d'infrastructures sociales ; (c) activités génératrices de revenue dans le secteur agricole et l'élevage. <u>Zone prioritaire</u> : Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu
Contributing to Peaceful and Gender Equitable Communities	<u>Consortium</u> : Trocaire, SIDA, Irish Aid, Misereor, Pooled Fund, PAM <u>Objectifs spécifiques</u> : (a) Les femmes et particulièrement les jeunes femmes sont renforcées socialement et économiquement à participer dans les prises de décisions formelle et informelle à tout niveau sur les enjeux de conflit et de paix ; (b) les femmes, filles et garçons ne subissent pas de violences et leurs risques associés ; (c) la société

	civile travaillant sur l'égalité des genres et les droits des femmes est renforcée et peut délivrer ses objectifs. <u>Zone prioritaire</u> : Territoires de Mambasa et Djugu, Ituri
STEP / Banque Mondiale	<u>Partenaire de mise en œuvre</u> : Le Fonds Social de la RDC <u>Objectif général</u> : Retour, Réintégration et Relance économique <u>Zone prioritaire</u> : Ituri : Sud-Irumu
Improving security, social cohesion and human rights in conflict mineral rich region of eastern DRC	<u>Consortium</u> : International Alert (lead), OGP, IPIS, EURAC <u>Objectif général</u> : Renforcer la stabilité régionale de la Région des Grands Lacs <u>Focus/Volets</u> : Réduction des conflits et améliorer la sécurité dans les zones respectives ; amélioration de la sécurité régionale et de la stabilité à travers de l'assainissement des chaînes d'approvisionnement minéraux <u>Zone prioritaire</u> : Ituri : Mahagi, Mambasa Sud Kivu : Shabunda, Kalehe, Fizi

1.3.3. ENGAGEMENT POLITIQUE ET MOBILISATION DES ACTEURS

Les organisations doivent développer une stratégie d'engagement politique et mobilisation des acteurs pour répondre aux enjeux de stabilisations et dynamiques des conflits. Cette stratégie doit être basée sur une analyse des acteurs ayant une influence (positive et/ou négative) sur les dynamiques de conflit, leurs intérêts, leurs positions et leur rôle (potentiel/attendu) dans le processus de stabilisation/transformation du/des conflits.

1.3.4. RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA SOCIETE

La participation active des organisations de la société civile congolaise (ONG, centres de recherche, etc.) dans la conception et la mise en œuvre des interventions et la représentation de minimum **une ONG congolaise (avec expérience dans la zone) en tant que membre à part entière des consortiums est obligatoire**. Les capacités techniques et organisationnelles de ces organisations, leur implantation dans les zones d'intervention, la stratégie de partenariat et de renforcement de capacités constituent des éléments d'évaluation des appels à proposition.

1.3.5. COLLABORATION ET ANCRAJE INSTITUTIONNEL

Les capacités des soumissionnaires et la qualité de leur stratégie de collaboration 1) avec les autorités congolaises au niveau local, provincial et national et 2) avec les sections substantives de la MONUSCO (en particulier avec les Affaires Civiles et Genre) constituent également un élément d'évaluation de l'appel à proposition. En outre, les organisations ayant une expérience dans la mise en œuvre de programmes de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes sont encouragées à poser leur candidature dans le cadre du consortium.

1.3.6. BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE

Un pourcentage de minimum 15% du budget total doit répondre de manière ciblée et spécifique aux enjeux de l'égalité des sexes/genres. Il est recommandé aux organisations soumissionnaires de présenter de manière claire, dans leur budget détaillé, les montants qui seront alloués à cette intégration transversale du genre avec des explications narratives. Il est fortement recommandé d'intégrer à temps plein ou à temps partiel un expert en matière de genre dans le cadre du projet.

1.4. BUDGET

L'appel à proposition vise à financer un projet d'une durée maximale de 24 mois, pour un montant total de **2.300.000 US\$**.

Objectif spécifique 1 : La performance et la qualité de services de l'administration judiciaire sont améliorées, permettant une justice équitable et accessible pour toute la population.

Objectif spécifique 2 : La performance et la qualité de services des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) sont améliorées, permettant la fourniture de services transparents, équitables et accessibles à tous les citoyens.

Objectif spécifique 3 : La performance et la qualité de services de sécurité (PNC et FARDC) sont améliorées, permettant la fourniture de services transparents, équitables et accessibles à tous les citoyens (femmes, jeunes femmes, hommes, jeunes hommes, enfants, groupes marginalisés et groupes à risque).

Objectif spécifique 4 : Les femmes influencent, et participent à, toutes les étapes des processus de stabilisation et de consolidation de la paix, et sont reconnues comme actrices de changement social.

Objectif spécifique	Pilier ISSSS	Répartition des fonds
Objectif spécifique 1 : La performance et la qualité de services de l'administration judiciaire sont améliorées, permettant une justice équitable et accessible pour toute la population.	Pilier 3	30%-40%
Objectif spécifique 2 : La performance et la qualité de services des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) sont améliorées, permettant la fourniture de services transparents, équitables et accessibles à tous les citoyens.	Pilier 3	20%-30%
Objectif spécifique 3 : La performance et la qualité de services de sécurité (PNC et FARDC) sont améliorées, permettant la fourniture de services transparents, équitables et accessibles à tous les citoyens (femmes, jeunes femmes, hommes, jeunes hommes, enfants, groupes marginalisés et groupes à risque).	Pilier 2	20%-30%
Objectif spécifique 4 : Les femmes influencent, et participent à, toutes les étapes des processus de stabilisation et de consolidation de la paix, et sont reconnues comme actrices de changement social.	Pilier 5	10%-25%

1.5. DUREE DU PROJET

La durée de ce contrat est de 24 mois.

1.6. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

L'appel à proposition cible la zone prioritaire « Irumu-Djugu », en particulier l'ensemble des chefferies et groupements du territoire de Djugu. Il appartient aux partenaires de mise en œuvre de proposer un ciblage géographique répondant aux dynamiques de conflit du territoire de Djugu. Les soumissionnaires doivent articuler une stratégie géographique cohérente établissant les liens entre les trois piliers ISSSS visés par ce projet en créant

des synergies entre les objectifs spécifiques visés, assurant un équilibre entre la portée géographique et l'impact et la durabilité des interventions.

2. SECTION II - CONDITIONS GENERALES

2.1 Éligibilité des soumissionnaires

Les contributions au FCS seront utilisées pour financer des projets réalisés par des Organisations des Nations Unies participantes (PUNO) et/ou des Organisations Participants non-Nations Unies (PNUNO).

a. Critères d'éligibilité pour les Organisations des Nations Unies participantes (PUNO)¹ (consortium lead)

Pour être éligibles, elles doivent :

- Être accréditée auprès des autorités compétentes en RDC ;
- Avoir signé le mémorandum intitulé « Memorandum of Understanding » avec l'Agent Administratif (AA) ;
- S'engager à assumer l'entièvre responsabilité programmatique et financière des fonds lui étant décaissés par l'AA ;
- Exercer ses activités en conformité avec les règlements, règles, directives et procédures qui lui sont applicables, en utilisant des modalités de mise en œuvre standard ;
- Pour les anciens partenaires du FCS, un nouveau financement ne sera octroyé que si le partenaire a démontré une performance adéquate en rapport avec l'atteinte des fonds selon l'outil des performances ;
- Démontrer une expérience d'au moins trois ans dans la mise en œuvre, en RDC, de projets dans les domaines d'intervention ciblés par cet AAP et dans la gestion de budgets similaires comme proposé dans la note conceptuelle ;
- Inclure les organisations congolaises dans la conception et la mise en œuvre de l'intervention et assurer qu'au minimum une organisation congolaise soit membre à part entière du consortium soumissionnaire.

b. Critères d'éligibilité pour les Organisations Participantes non-Nations Unies (PNUNO) (consortium lead)

Pour être éligibles à être lead de consortium, elles doivent :

- Obtenir une note d'un moins 70% lors de la micro-évaluation des capacités de gestion financière et administrative réalisée par la Cellule FCS et l'Agent de Gestion (AG), ou par une agence partenaire respectant l'approche harmonisée pour le transfert d'espèces (HACT – Harmonized Approach for Transfert of Cash) ;
- Disposer de capacités opérationnelles démontrées ;
- Disposer d'une reconnaissance juridique dans leur pays d'origine ;
- Disposer de la reconnaissance administrative d'exercer en RDC
- S'engager à assumer la responsabilité programmatique et financière pour les fonds décaissés par l'AA à travers de l'AG ;
- Disposer en RDC des ressources matérielles et humaines nécessaires à la mise en œuvre des projets concernés par les AAP ;
- Avoir réalisé au cours des deux dernières années au moins un audit financier par des cabinets d'audit reconnus avec une bonne réputation (le rapport d'audit sera joint au dossier de candidature) ;

¹ Veuillez consulter la page 29 du manuel d'opérations version 2020

- Disposer d'un compte bancaire au nom de la PNUNO dans une banque reconnue ;
- Être ou s'engager à travailler avec au moins, un PNUNO nationale éligible au FCS ;
- Être considéré par la Cellule FCS et l'AG à risque « faible » ou « modéré » ;
- Pour les anciens partenaires du FCS, un nouveau financement ne sera octroyé que si le partenaire a démontré une performance adéquate en rapport avec des fonds selon l'outil de performances.

c. Critères d'éligibilité pour les organisations membres des consortiums (*sans en assurer le leadership*)

- Pour les PUNO : avoir signé le « *Memorandum of Understanding between Participating UN Organizations and the United Nations Development Programme regarding the Operational Aspects of a DRC Stabilization Coherence Fund* » au plus tard à la date de soumission de l'appel à proposition.
- Pour les PNUNO : disposer d'une reconnaissance juridique dans le pays d'origine et disposer de la reconnaissance juridique nécessaire pour exercer en RDC, au plus tard à la date de soumission de l'appel à proposition.

2.2 Eligibilité des coûts

Les coûts et les dépenses éligibles sont présentés et détaillés dans les lignes directrices budgétaires.

3. SECTION III – CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS

3.1 Contenu et constitution des dossiers

Utilisant les orientations de forme et de contenu détaillées dans ce document, les soumissionnaires présenteront leur dossier de proposition comprenant une fiche signalétique, une présentation narrative, un cadre logique et un budget détaillé et récapitulatif et un dossier administratif complet. Les propositions financières seront élaborées sur base des lignes directrices budgétaires du FCS, annexées à ce document. Le non-respect des indications présentées dans ce document et dans ses annexes constitue un facteur de rejet des appels à proposition transmises au Secrétariat technique du FCS, sans recours possible pour les soumissionnaires concernés.

: Les appels à proposition seront rédigés en français et comprendront 4 principales parties (voir ci-dessous) : Veuillez utiliser les canevas appropriés pour le document de projet, le budget, le cadre logique et la théorie du changement.

1. Proposition technique
 - a. Document de projet :
 - b. Cadre Logique :
 - c. Théorie de changement :
2. Proposition financière
 - a. Budget détaillé et récapitulatif en dollars US
3. Dossier administratif complet
 - a. Fiche de renseignement relative à l'organisation soumissionnaire ;
 - b. Fiche de renseignement relative au(x) partenaire(s) du projet ;
 - c. Copie des statuts de l'organisation soumissionnaire, certifiés conformes à l'original ;
 - d. Copie de la déclaration d'enregistrement ou équivalent selon la législation en vigueur dans le pays d'implantation de l'organisation ;
 - e. Organigramme ;
 - f. Dernier rapport d'audit externe réalisé en RDC ;

g. Budget prévisionnel pour l'exercice en cours, faisant apparaître la liste des financements approuvés, en indiquant si possible s'ils sont acquis, sollicités ou à solliciter.

3.2 Modalités de dépôt des dossiers

Les soumissionnaires ou consortiums soumissionnaires fourniront six (6) exemplaires du dossier d'appel à proposition, comprenant la fiche signalétique du projet, la partie narrative, le cadre logique synthétique ainsi que le budget détaillé et récapitulatif et six (6) exemplaires du dossier administratif.

La version papier des appels à proposition et du dossier administratif devra être réceptionnée (heure de Bunia) à l'adresse suivante :

Secrétariat Technique du FCS

s/c Unité d'Appui à la Stabilisation (UAS)
HQ MONUSCO
Bureau de Bunia/Ituri

A l'attention du Coordinateur provincial de l'UAS en Ituri.

Les dossiers complets seront placés dans **une seule enveloppe** fermée et cachetée avec l'adresse du Secrétariat Technique du FCS et avec le libellé « Nom de l'organisation soumissionnaire - Réponse à l'Appel à proposition n°02/2020 : « Mise en œuvre de la Stratégie Provinciale de Stabilisation et de son Plan d'Actions dans la zone prioritaire « Sud Irumu », Ituri. A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Les dossiers d'appel à proposition seront également envoyés par voie électronique aux adresses suivantes :

À :

- Caitlin Hannahan: caitlin.hannahan@one.un.org
- Yves Birindwa: yves.birwinda@undp.org

CC :

- Michael Nolet : nolet@un.org
- Betu Kajigi: betu.kajigi@un.org
- Jean-Marc Mazio : herimarc2003@yahoo.fr

En cas de conflit, la date et heure de dépôt de la version papier feront foi.

Les partenaires sont invités à soumettre leurs questions à la Cellule FCS (caitlin.hannahan@one.un.org) et au Secrétariat Technique en Ituri (betu.kajigi@un.org, nolet@un.org, et herimarc2003@yahoo.fr) jusqu'au 27 avril 2020. Ces questions recevront ensuite une réponse collective par le biais d'un courriel.

4. SECTION IV – CRITERES ET PROCESSUS DE SELECTION

La sélection des organisations soumissionnaires sera organisée en plusieurs étapes :

- 1) Le Secrétariat Technique Provincial (STP) en Ituri réceptionne les dossiers et vérifie (i) qu'ils soient conformes et complets (regardant des indications/exigences de forme présentées dans l'AAP) et (ii) que les organisations soumissionnaires soient éligibles ;

- 2) La Cellule FCS organise un examen préalable avec l'appui d'experts thématiques et de l'AG chargés de fournir une grille d'évaluation pour chaque soumission. Les recommandations techniques et thématiques, et les résumés de chaque proposition issus de cet examen préalable sont soumis au STP ;
- 3) Le ST Provincial constitue le Comité d'Évaluation Technique (CET) et transmet à ses membres une copie des dossiers validés et conformes. Les membres du CET signent une déclaration d'impartialité et de confidentialité ;
- 4) Les membres du CET prennent une décision en évaluant (i) les capacités et l'expérience des organisations soumissionnaires dans la mise en œuvre de l'approche l'ISSSS et (ii) la qualité du dossier soumis, en utilisant des grilles d'évaluation standards déjà soumises par la Cellule FCS. Le partenaire sélectionné à l'issue de ce processus est alors invité à soumettre une proposition plus détaillée.
- 5) La Cellule FCS, par voie électronique, notifie les organisations dont les propositions n'ont pas été retenues.

Le calendrier indicatif pour le processus de sélection est présenté dans le tableau ci-dessous :

Etape	Intitulé	Responsable	Semaines	Date limite
1	Lancement des Appels à Proposition (AAP)	Secrétariat		14 avril 2020
2	Soumission des propositions	Soumissionnaires	5	18 mai 2020
3	Examen et sélection d'AAP, et notification de la décision aux soumissionnaires	CET / ST	1	25 mai 2020
4	Appui à la finalisation de la proposition complète	Secrétariat Provincial	3	15 juin 2020
5	Approbation finale et communication des décisions	Secrétariat Provincial	1	22 juin 2020
6	Contractualisation avec le soumissionnaire retenu et décaissement de la première tranche	Sec/MA/MTPF-O	1	1 juillet 2020

5. SECTION V – ANNEXES

Annexe 1 - Fiche de renseignements relative au soumissionnaire

- Nom complet de l'organisme :
- Acronyme :
- Adresse postale : (à laquelle toutes les correspondances concernant ce projet devront être envoyées)
- Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale)
- Téléphone :
- Adresse électronique :
- Site internet :
- Objet de l'organisme :
- Zone(s) d'intervention en RDC et dans les 3 provinces de l'Est :
- Domaine (s) d'intervention :
- Expériences dans la mise en œuvre, en RDC, de projets dans les domaines d'intervention ciblés par cet AAP et dans la gestion de budgets similaires de la note conceptuelle :
- Appartenance à des collectifs, réseaux, plates-formes :
- **Personne(s) de contact pour ce projet :**
 - Référent technique : (nom, téléphone et adresse e-mail)
 - Référent financier : (nom, téléphone et adresse e-mail)
 - Référent administratif : (nom, téléphone et adresse e-mail)
 - Nom, prénom et qualité de la personne responsable du dossier de la demande de financement (Joindre au dossier administratif la liste des personnes habilitées à signer les conventions et tout autre document officiel pour l'association) :
 - Nom et prénom du directeur exécutif (ou équivalent) :
- Engagement à assumer l'entièr responsabilité programmatique et financière des fonds lui étant décaissés par l'Agent administratif du FCS
- Organigramme du Consortium (si applicable)

Annexe 2 – Fiche de renseignements relative au(x) partenaire(s) du projet

Le soumissionnaire confirme que l'ensemble des partenaires impliqués dans cette proposition ont été consultés et ont donné leur accord pour leur participation.

Préciser le nombre total de partenaires impliqués dans le projet, et pour chacun d'eux compléter les informations suivantes :

- Nom complet de l'organisme :
- Acronyme :
- Adresse postale :
- Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale)
- Téléphone :
- Adresse électronique :
- Site internet :
- Personne(s) de contact pour ce projet :
- Nom et prénom du directeur exécutif : (ou équivalent)
- Objet de l'organisme :
- Principaux domaines d'intervention :
- Ressources humaines :

- Budget total annuel en USD :
- Principaux donateurs :
- Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc. :
- Historique et nature de la coopération avec le/les partenaire(s) : liens institutionnels et contractuels
- Rôle et implication dans la préparation du projet proposé :
- Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé :
- Expérience d'actions similaires en fonction de son rôle dans la mise en œuvre du projet proposé :

Annexe 3 – Stratégie Provinciale de Stabilisation de Ituri/ex Province Orientale et Plan d’Action Provincial de Stabilisation (SPS/PAPS)